

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Septembre 2020**

**OBJET : ERILIA SA d'HLM : scission en deux tranches du projet de création d'un tiers-lieu culinaire au sein du Monticole à Plan d'Aou (Marseille XVème) et association de l'aide départementale votée à la première tranche.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la scission en deux tranches du projet de création du tiers-lieu culinaire "Le Monticole" dans le quartier de Plan d'Aou à Marseille XVème, pour un coût hors taxes respectif de 310 000 € et de 209 295 € et d'associer au financement de la première tranche du projet, soit 310 000 € HT, la subvention de 200.000 € accordée à la SA d'HLM Erilia par délibération n° 208 du 13 décembre 2019 de la Commission permanente ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**